



restitution d'un chien pour probleme de comportement

Par **elolai**, le **20/05/2009** à **12:42**

bonjour,

j'ai acheter un saint bernard lof 600 euros car il n'est pas confirmable a cause du fait qu'il est qu'un testicule.

lors de la vente il avait 9 mois,la dame nous a fait signer un papier comme quoi on s'engageait a ne pas faire reproduire le chien et qu'on avait l'obligation de le faire stérilisé dans les deux mois qui suivait la vente.je l'ai fait. nous avons remarquer que le chien était très peureux mais on pensait que c'était normal vu qu'il était un peu grand déjà.au bout de 3 mois le chien a mordu mon compagnon sans raison. nous lui avons fait faire un test de comportement et résultat le chien peut se révélé agressif a cause de sa peur car en fait il n'a pas été socialisé petit (surement toujours enfermer dans un box).comme nous avons des enfant en bas age nous avons restituer le chien car il y avait trop de risque.l'éleveuse veut bien nous rembourser le prix du chien mais pas la stérilisation car le chien n'a pas été vendu au prix fort (rien ne signaler cette cause dans le prix de vente)en plus elle a exiger qu'on le fasse et elle a même demander une preuve du veterinaire.alors qui a raison?